



**DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
HAUTE-NORMANDIE**

Division de Caen

Hérouville-Saint-Clair, le 3 février 2005

Monsieur le Directeur
du CNPE de PALUEL
BP n° 48
76450 CANY BARVILLE

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base.
Inspection 04 – EDFPAL– 0005 du 16 décembre 2004.

N/REF : DEP-DSNR CAEN/0095/2005.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1^{er} décembre 1993, une inspection inopinée a eu lieu le 16 décembre 2004 au CNPE de PALUEL sur le thème « Radioprotection – propreté radiologique ».

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

Cette inspection inopinée du 16 décembre 2004 portait sur la prise en compte de la radioprotection et de la propreté radiologique dans les bâtiments communs aux réacteurs du CNPE de Paluel alors que ceux-ci étaient en fonctionnement. A cette occasion, les inspecteurs ont examiné les conditions d'intervention et le déroulement de certaines opérations situées dans la laverie, l'atelier chaud, le magasin chaud et le bâtiment des auxiliaires de conditionnement (BAC).

Cette inspection a été aussi l'occasion d'aborder la préparation de la deuxième visite décennale (VD2) du réacteur n°2 de Paluel, de revenir sur des événements concernant des contrôles par gammagraphie réalisés lors des arrêts de 2004 et enfin de contrôler la mise en œuvre d'actions correctives du CNPE prises suite à diverses inspections et incidents.

.../...

Au vu de cet examen par quadrillage, il est important de noter que la situation actuelle des locaux de la laverie est à améliorer. Le CNPE de Paluel avait toutefois identifié ce point et avait établi un plan d'action de rénovation de la laverie.

A. Demandes d'actions correctives

Demande n° 1 : conception et fonctionnement de la laverie.

Les inspecteurs se sont rendus dans la laverie et ont constaté un certain nombre de dysfonctionnements. Sur un plan général, les locaux sont mal conçus ; les flux de linges sales et propres se croisent ; les locaux sont anormalement encombrés alors que les tranches sont en fonctionnement. Plus spécifiquement, les chaussures sont stockées dans des containers inadaptés (poubelles du commerce), certains sacs de vêtements ne sont pas identifiés. Des gants repérés « contaminés » à coté du contrôleur gants-chaussures seraient en fait des gants pour lesquels l'absence de contamination doit être vérifiée. Enfin, depuis la mise en place d'une bâche en octobre, les vêtements déclarés contaminés à la sortie du contrôleur sont stockés dans le passage sans balisage.

La situation actuelle n'est donc pas satisfaisante. Il a toutefois été précisé que la rénovation de la laverie actuellement en cours allait être poursuivie.

A1 : J'ai bien noté que la situation de la laverie allait évoluer. Je vous demande de me transmettre votre plan d'actions décrivant ces évolutions et les échéances associées à celles-ci. Je considère qu'un certain nombre d'éléments de ce plan devront faire l'objet d'engagements de votre part. Je vous demande de plus de me tenir régulièrement informé de l'avancement de la rénovation de ces locaux.

B. Compléments d'information

Complément n° 1 : Risque radiologique lié aux coques béton dans le BAC.

Le plan d'occupation indique le positionnement des coques béton dans le BAC et est mis à jour à chaque mouvement de coque. Or, les informations liées au risque radiologique ne sont présentes que dans le dossier relatif à chaque coque. Aussi, il n'est pas possible de connaître à tout moment l'état du BAC face au risque d'exposition.

B1 : Je vous demande d'étudier la possibilité de faire apparaître les débits de dose sur ce plan de telle sorte que ces informations puissent être mises à la disposition des agents du BAC de façon plus opérationnelle. Vous me transmettez les résultats de votre étude sous trois mois.

Compléments n° 2 : Participation des prestataires au comité ALARA.

Le CNPE de Paluel ne prévoit pas la participation des prestataires au comité ALARA qui valide les dossiers niveau 3. Or, cette participation est mentionnée dans le guide d'application du thème "Organisation" du référentiel national de radioprotection d'EDF.

.../...

B.2 : Je vous demande de justifier votre position sur le sujet et d'indiquer s'il existe une instance prévue pour les prestataires dans laquelle sont examinées les problématiques liées au domaine de la radioprotection.

Complément n° 3 : Tirs gammagraphiques.

Les inspecteurs sont revenus sur l'analyse du CNPE des événements survenus lors de tirs gammagraphiques réalisés en 2004 et au cours du dernier arrêt de tranche. En particulier, l'analyse de l'évènement du 29 octobre 2004 relatif au contrôle de la liaison bimétallique et de la soudure du fond de pressuriseur précise que ce dernier était partiellement vide.

B3 : Je vous demande de me préciser les raisons pour lesquelles les opérations ont été menées partiellement alors que le pressuriseur était vide.

Complément n° 4 : Présence d'une zone orange.

Lors de la visite de l'atelier et du magasin chaud, les inspecteurs ont noté la présence d'une zone orange liée à l'entreposage de matériel ou de déchets d'exploitation de l'atelier de décontamination.

B4 : Je vous demande de me préciser ce qu'il est prévu pour cette zone.

Complément n° 5 : Films PUI à l'entrée du vestiaire de la laverie.

Les inspecteurs ont noté la présence de 12 films étiquetés « PUI » valables jusqu'à fin 2003 accompagnés par un « témoin » de novembre 2004.

B5 : Je vous demande de m'indiquer à quoi correspondent ces films et de veiller à ce qu'ils soient valides.

Complément n° 6 : Chantier de nettoyage des bâches de la laverie.

Il a été observé la présence d'eau au sol lors de la visite du chantier de nettoyage des bâches de la laverie.

B6 : Je vous demande de m'informer de l'origine de cette eau et de veiller à ce que les sols soient régulièrement entretenus.

C. Observations

Observation n° 1 : Préparation de la visite décennale n°2 de la tranche 2 de Paluel

C1 : Les inspecteurs ont demandé des informations sur les chantiers de niveau 3 à venir au cours de la deuxième visite décennale du réacteur 2 de Paluel. Ils ont été surpris que le CNPE de Paluel ne présente pas, le jour de l'inspection, des éléments détaillés sur plusieurs chantiers, notamment le remplacement de l'échangeur RCV 011 EX.

.../...

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur et par délégation,
Le Chef de Division,

SIGNE

Olivier TERNEAUD

COPIES :

DGSNR/PARIS : M. le Directeur

DGSNR/FAR : 2^{ème} sous-direction
4^{ème} sous-direction

DSR/FAR : M. le Chef du DSR

DRIRE BN : Classement VDS
Chrono
Revue Contrôle

